



COMMUNE DE CHAUFFAILLES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 25 février 2021 à 20h

COMPTE RENDU

Étaient présents : Mme DUMOULIN Stéphanie, M. CARDON Hervé, Mme MARTELIN Cécile, M. JOYET Florent, Mme THEVENET Marion, M. LACOMBE Jean-Pierre, Mme NICOLLE Isabelle, M. ANDREVON François, M. FARIZY Jean, Mme BRUNEL Julie, M. BELUZE Marcel, Mme DERIVE Maryse, Mme DEBAUMARCHEY Martine, M. JOLIVET Rolland, Mme TROUILLET Marie-Claire, M. LABROSSE Charles, Mme MICHEL Cécile, M. BALLIGAND Cédric, Mme BURNICHON Nicole, M. VERCHERE Jean-René, Mme DOUBLET Edith, M. LABROSSE Roland, Mme GARDON-MORIN Séverine, M. TUAL Gilles, Mme Sandrine MAINGUE, M. DADOLLE Guy, M. VENTURUZZO Christian.

Formant la majorité des membres en exercice

Mme BURNICHON Nicole a été désignée Secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum est atteint, **le Conseil peut valablement délibérer.**

Le compte-rendu du 27 janvier 2021 est soumis au vote.

Monsieur Dadolle fait une remarque sur la subvention accordée au comité des fêtes, la TVA est bien notifiée mais ajoute qu'il serait préférable que la commune ait la maîtrise totale de l'achat des décorations de Noël.

Vote : unanimité

I - Débat d'Orientation Budgétaire 2021 - annexe 1

Monsieur CARDON donne lecture du DOB :

1ère partie

Ce débat s'inscrit dans un premier mandat et en pleine crise sanitaire.
Une pensée pour les cars Michel qui connaît une situation très difficile

2ème partie

Point I. - Monsieur CARDON précise que la population est constituée des ménages en logements individuels et des habitants qui résident en communauté (Résidence autonomie, Ehpad, couvent).

Point II. - Monsieur CARDON informe que les dépenses prennent en compte les remboursements sur salaires (arrêts de travail ou sur certains contrats).

Point III. - Monsieur CARDON confirme que la crise sanitaire a impacté les recettes, mais aussi les charges de fonctionnement de façon moindre en raison de dépenses incompressibles (personnel, fluides, entretien). A noter que cette baisse de recettes sera partiellement compensée par un dispositif de soutien prévu par la loi de finances. Cette compensation non définitive est estimée à 24 842 €.

- Monsieur CARDON rappelle que les dotations de l'Etat sont des prélèvements opérés sur le budget de l'Etat et distribués aux collectivités.

- Monsieur CARDON ajoute que concernant les taux d'imposition et du fait de l'harmonisation des taux en 2017, une augmentation globale de 6,94 % s'est opérée.

Point V. - Monsieur CARDON informe qu'une négociation des emprunts sera engagée au vu de certains taux élevés.

Mme le Maire donne lecture des résultats du camping 2015-2020, et précise que l'année 2020 n'est pas une année de référence. Pour être plus clair, le coût du camping serait environ de 34 079 € (subvention communale déduite de l'excédent à reporter).

Madame le Maire donne lecture de la programmation des investissements de la Commune :

- Les travaux du parc du château ne se feront pas sur 2021 mais en plusieurs tranches à compter de 2022. Madame le Maire informe que ce projet n'a pas été retenu par la région. De plus, les services de l'Etat alertent sur le fait que les collectivités sont invitées à mener à bien les projets qui ont déjà bénéficié d'une subvention, telle que l'avenue du Château.

D'autres travaux ne sont pas encore budgétés dans ce programme, notamment la mise en sécurité des nez de balcon de la Résidence d'autonomie. Les devis sont en cours.

Monsieur JOYET donne lecture de la programmation des investissements assainissement et eau potable

Assainissement : le schéma directeur est prêt d'être terminé, la 3ème et dernière phase étant présentée le 15/03/2021. Les autres travaux identifiés sont urgents, tels que ceux de l'Avenue J. Barraud, l'aval du couvent et le réseau d'égout vers la piscine qui passe sous le lit de la rivière.

Eau potable : programme de renouvellement des canalisations sur la route de Lyon et la partie basse avenue du château, subventionné à presque 50 % par le SYDRO.

Madame MARTELIN donne lecture de la programmation des investissements du camping : suite à l'audit, le constat est qu'il faut augmenter le flux, louer les emplacements nus créer du service. Afin d'attirer un public familial, une piscine au sein du camping est fortement conseillée.

Une aire de vidange pour camping-cars est prévue, cela permettrait de louer des emplacements nus.

L'amélioration de la signalétique et de la sécurisation du camping devront être budgétées.

Madame le Maire ajoute qu'un déficit entre 40 000 et 50 000€ par an n'est pas acceptable, d'autant qu'un camping privé ne pourrait pas se le permettre. Une réflexion doit donc être effectuée.

REMARQUES/questions :

Monsieur DADOLLE s'adresse au 1er adjoint sur la loi Notre concernant l'élaboration du budget, en faisant 3 commentaires :

Tout d'abord sur la forme suite à la commission finance du 4 février, Monsieur DADOLLE estime qu'il est surprenant et désolant d'avoir dû intervenir pour que le DOB soit constitué de quelques tableaux, courbes, comparaisons avec d'autres strates.

Monsieur DADOLLE trouve que les chiffres sont discutables, notamment la différence entre le chiffre de recettes de fonctionnement 4 093 000 € présenté à la Commission des Finances du 22/12/2020 et celui du DOB de 3 431 000 €. De plus, concernant l'Impact Covid, Monsieur DADOLLE estime que les chiffres inscrits pourraient laisser supposer que l'effet Covid ne serait pas trop lourd, et que sont passés sous silence l'achat des masques, gel hydroalcoolique, de la prime versée au personnel en contact avec le public, la rémunération totale des agents confinés et estime que ce coût représenterait plus de 100 000 € sans compter le traitement des boues.

Monsieur DADOLLE émet de sérieux doutes sur les chiffres indiqués pour l'Espace Culturel du Brionnais et ne les valident donc pas.

Concernant le personnel, Monsieur DADOLLE dit qu'il n'est pas fait état de la loi DUSSOPT qui imposerait l'harmonisation du temps de travail à 1607h par an et non 1 561h et donc 46h de plus par an et par agent.

Sur l'endettement, selon les chiffres, Monsieur DADOLLE affirme que la capacité de désendettement est portée en année de CAF brut à plus de 6 ans, ce qui ne permettrait pas de nouveaux emprunts, et regrette le taux d'emprunt important de 3,75 % pour la maison médicale.

Concernant la méthode, Monsieur DADOLLE regrette de n'avoir rien entendu sur le contexte local, la situation des entreprises, les effectifs scolaires de la prochaine rentrée, et sur le fait que Chauffailles ait été retenu dans le programme de Petites Villes de demain avec le soutien de l'État et de l'Intercommunalité.

Monsieur DADOLLE termine en proposant une réduction drastique de toutes les dépenses de fonctionnement sauf pour le social et les écoles pour dégager un excédent supplémentaire d'au moins de 150 000€ sur l'année 2021.

Pour l'investissement, Monsieur DADOLLE propose d'étaler le programme sur 2 ou 3 ans et de suspendre le projet de piscine au camping.

Madame le Maire remercie Monsieur DADOLLE de ses observations.

Madame GARDON-MORIN demande des renseignements complémentaires sur le projet d'investissement du parc du château, sur la voirie et plus de visibilité avec un plan pluriannuel d'investissement.

Madame le Maire explique que l'avenue du château est prioritaire sur le parc du château pour une question de sécurité, et que ces dépenses sont pluriannuelles car échelonnées sur plusieurs années, et que ces projets s'inscrivent dans le programme « Petites villes de demain ».

Madame le Maire ajoute que le projet d'agrandissement de la maison de santé est également en réflexion pour 2022-2023. Sans connaître les chiffres, un plan pluriannuel n'est guère possible, seules les grandes lignes peuvent être définies.

Madame GARDON-MORIN précise qu'elle souhaitait connaître les détails du projet du parc du château et pas forcément les chiffres.

Madame le Maire détaille le projet du parc du château, : voirie, voie cyclable, voie piétonne, stationnement, revêtement, replanter de la végétation, jeux différents âges, éclairage, sanitaires, cheminement autour du parc, aménagement des berges du Botoret, terrain de foot, piste d'athlétisme, mobilier, tables de pique nique, parvis du château, enlever le béton, mur de tennis à enlever, terrain de pétanque à la place du minigolf qui sera déplacé au sein du camping, récupération des eaux de pluie, déplacement des biches.

Actuellement les jeux ont été enlevés par la communauté de communes car ils ne sont plus aux normes. Un panneau de basket sera remis. Ces jeux feront certainement partie de la 1ère tranche de réalisation.

Concernant les travaux de voirie, Madame le Maire en énumères certains, tels que des réfections de chaussées. Sur l'ouvrage du Botoret vers Gamm Vert qui s'affaisse et suite à une réunion, les travaux s'effectueraient en 2022 ; l'intervention sur le Botoret ne pouvant se faire que de mi avril à mi octobre.

Sur l'aménagement du chemin de Laye, la route est étroite et suite à de nombreuses constructions, il y a un problème d'écoulement des eaux. Il faut élargir la route et traiter la récupération des eaux. Ces travaux représentent un coût important.

Monsieur VENTURUZZO propose qu'avant la réorganisation du camping, il y aurait des actions immédiates qui pourraient se faire, telles que des barrières, la clôture le long du tennis, la wifi, et des plots lumineux dans les allées.

Madame MARTELIN informe que la sécurisation concerne les barrières, les portes, le grillage ainsi que l'éclairage solaire. Elle précise qu'en dehors des améliorations, il faut créer de l'attractivité, que la commune est en recherche de subventions pour financer ce projet. Elle rappelle que l'aire de station du camping faite en régie permettrait d'augmenter le passage des camping-caristes car la station gérée par la communauté de communes sur la commune est hors service, et que les 63 emplacements nus sont inoccupés. Madame MARTELIN insiste que la piscine serait un service attractif.

Madame le Maire ajoute que l'investissement dans une piscine permettrait d'augmenter le chiffre d'affaires afin de tendre vers un équilibre financier, voire une rentabilité et d'éviter un déficit de près de 60 000 € chaque année. Madame le Maire assure que les campings qui ont investi dans une piscine et des mobil homes ont augmenté leur chiffre d'affaires.

Madame GARDON-MORIN émet des doutes sur le coût de la piscine de 90 000 €.
Madame le Maire précise que c'est le prix d'une piscine couverte sans vestiaire comme chez un privé.

Monsieur TUAL s'interroge sur la piste évoquée sur les hébergements atypiques.
Madame MARTELIN répond que selon l'audit, ce sont des hébergements coûteux et peu rentables, et précise que le public préfère les mobil homes aux chalets.
Madame MARTELIN tient à ajouter que l'audit est complet et colle bien à la réalité avec des axes d'amélioration, la sécurisation étant une priorité.

Monsieur TUAL demande si sur le projet piscine, une approche budgétaire a été faite, à savoir le nombre de nuitées nécessaire pour avoir un retour sur investissement, et émet un doute sur le coût de la piscine.

Madame MARTELIN précise qu'il s'agirait d'une piscine de 11mx5m, 1m20 ou 1m50 de profondeur, et que les horaires de la piscine intercommunale ne satisfont pas les touristes du camping.

Madame BRUNEL ajoute que les familles ne viennent pas car il n'y a pas de piscine.

Madame MARTELIN explique que les grands-parents se déplacent souvent en camping car pour garder les petits enfants et souligne que le site du camping est très agréable, bien entretenu et constitue un bel outil qui demande à être moderniser.

Vote : 3 absentions : Mesdames Maingue, Gardon Morin et Monsieur Tual

II - Tarifs camping saison 2021 - annexe 2 – audit annexe 3

Il est proposé d'adopter les tarifs pour la saison 2021 du 15 avril au 30 septembre.

Madame MARTELIN annonce que le camping va ouvrir **au 1er avril** pour le week-end de Pâques si les mesures sanitaires le permettent. Une chasse aux œufs serait prévue.

Selon l'audit, une nouvelle grille tarifaire est proposée avec des périodes de haute et basse saison, une location minimum de 2 nuits pour économiser le ménage par exemple, et une réduction de 10 % pour les groupes à partir de 15 personnes.

Pour le stage de badminton qui bénéficiait l'an dernier de 20 %, il y aurait une augmentation de 500 € sur le séjour avec l'application des 10%. A noter que la municipalité met à disposition le gymnase Julien Coquard à titre gratuit, offre un apéritif les 2 lundis et une partie du repas de fin du stage (380€ en 2020).

Monsieur DADOLLE demande si le badminton pourra supporter les 500 € supplémentaires.

Madame MARTELIN précise qu'un changement de tarif avait été évoqué l'an dernier et qu'une discussion sera engagée cette année concernant la nouvelle réduction de 10 %.

Madame MARTELIN annonce qu'un nouveau tarif camping car est instauré et que l'aire de vidange est réservée au camping car qui reste la nuit au camping, et

précise que les tarifs de la boutique restent identiques à 2020. Un service très appréciable des touristes.

vote : unanimité

III - Tarifs plaques de numéro adressage

L'adressage est en cours avec la commande des panneaux et des plaques de numéro. Les plaques de numéro sont offertes par la commune aux administrés. Ceux-ci seront chargés de la fixer sur leur boîte aux lettres ou un support approprié et visible.

Pour la pose de plaque effectuée par un agent municipal, il est proposé d'appliquer un tarif de 50 €.

Madame GARDON-MORIN trouve le tarif énorme pour les personnes âgées n'ayant pas de proche

Madame le Maire comprend mais après discussion, la municipalité a peur d'être débordée par la demande si le tarif est plus bas mais la demande sera étudiée au cas par cas.

Madame le Maire précise qu'un contrat sera passé avec la poste pour la distribution et qu'un courrier d'explication y sera joint pour la pose de cette plaque.

Vote : 3 abstentions Mesdames GARDON-MORIN, MAINGUE et Monsieur TUAL.

Madame GARDON-MORIN explique son abstention, elle estime que le cas par cas n'est pas une solution.

IV - Vente SEMCODA

Par un courrier en date du 28/01/2021, la société SEMCODA a sollicité l'avis de la commune pour la mise en vente de 20 pavillons situés Rue Jean Moulin.

L'offre de vente est faite en priorité aux locataires en place, s'ils ne souhaitent pas acquérir, ils restent locataires de la SEMCODA aux conditions actuelles.

Tant pour des raisons réglementaires que par une volonté de partenariat, la cession de patrimoine social doit être soumise à l'accord de la commune.

Vote : 1 abstention : Monsieur VENTURUZZO

V - Demande de subvention DETR DSIL - Parc du château

Dans le cadre de l'aménagement du Parc du Château, il est proposé de déposer 1 dossier d'appel à projet commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Coût du projet HT :1 800 606,50 €

Financement :

- subvention Région demandée (PAIR).....455 000 €

- subvention Appel à Projet Département demandée.....250 000 €

- subvention DETR-DSIL demandée.....735 485 €

Point ajourné

VI - Subvention SYDRO – AEP 2021

Suite à une modification de devis concernant les opérations de renouvellement des réseaux d'eau potable projetées Route de Lyon et Avenue du Château, il convient de reprendre une délibération. Le montant du devis initial était de 146 300 € HT.

Le montant actuel de l'opération faisant l'objet de la demande de subvention est estimé à 173 285,85 € HT.

Monsieur JOYET donne des explications sur l'avant projet établi par le bureau d'études ICA était très approximatif. Un nouveau bureau d'études OXYRIA a estimé un montant plus affiné et plus élevé.

Vote : unanimité

VII - Appel à Projet socle numérique

Le Plan de Relance comporte un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement. L'appel à projet "Socle numérique des écoles élémentaires" vise à cofinancer, aux côtés des collectivités, les équipements, ressources et services numériques des écoles qui n'ont pas atteint le socle numérique de base. Ce socle porte sur les équipements utilisés en classe et mutualisables au sein de l'école d'une part, sur les conditions d'accès aux services et ressources numériques d'autres part.

Cet AAP concerne les 6 classes de l'Ecole Gabrielle Colette. Pour l'équipement, le montant subventionnable par classe est plafonné à 3 500 €, soit 21 000 €, avec une subvention de 70 %.

Il est proposé de déposer un dossier d'appel à projet socle numérique.

Monsieur ANDREVON explique que l'Etat a décidé d'investir 105 000 000 € dans son plan de relance pour les écoles élémentaires sur du matériel informatique. Julien FILLON et l'équipe éducative ont listé le besoin en matériel (2 vidéoprojecteurs, 20 pc portables, 20 casques audio).

Madame le Maire propose d'échelonner ces achats sur plusieurs années, si l'aide n'était pas accordée.

Monsieur TUAL trouve que c'est une belle opportunité pour les jeunes de poursuivre l'équipement au niveau numérique et demande des informations sur le débit.

Monsieur ANDREVON affirme qu'il n'y a pas de souci de débit

Madame le Maire pense que l'école est dans la 1ère tranche du raccordement de la fibre.

Vote : unanimité

VIII - Convention service d'appui communauté de communes

Les communes du territoire de la Communauté de Communes peuvent être confrontées à des difficultés lors d'une absence prévue ou imprévue de l'agent en charge du secrétariat de mairie. Aussi, un service d'appui aux communes est mis en place à titre expérimental, pour une durée d'un an, du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Madame le Maire précise que nous n'avons pas de besoin dans l'immédiat, mais nous pourrions faire appel à ce service de la communauté de communes si cette convention est signée.

vote : unanimité

Madame GARDON-MORIN fait remarquer que le DOB doit faire l'objet d'un vote suite à une modification de texte il y a 2 ans.

Madame le Maire, suite à cette observation, fait procéder au vote du DOB.

IX - Modification de postes

Suite à avis favorable du Comité Technique du 29/01/2021 concernant l'augmentation de fraction d'emploi de 2 agents, il convient de modifier 2 postes :

- un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe de 26/35 à temps complet,
- un poste d'adjoint technique de 17,5/35 à temps complet.

Vote : 1 abstention Madame DERIVE

X - COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION EXERCÉE PAR MADAME LE MAIRE

Il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain sur :

2021/02	JOURNAY FRERES HABITAT	AH 867/868	1297 m ²	16, rue René Cassin	terrain à bâtir
2021/03	LAROCHE Georges	AE 624/625/627	1497 m ²	imp. du Belvédère	terrain à bâtir
2021/04	MARMOUD Emmanuel	AH 399	632 m ²	25, rue Victor Hugo	habitation
2021/05	INDIV JOLIVET	AE 238	1034 m ²	13, rue de la Caille	habitation

Il n'est pas fait usage du droit de préemption sur les fonds commerciaux :

2021/01	TRONCY Antoine	travaux de carrelage mosaïque	Les Champronds
---------	----------------	-------------------------------	----------------

XI - Divers

- Madame le Maire explique que des groupes de travail seront mis en place pour mutualiser les moyens et le personnel entre la communauté de communes et les communes et ouverts à tous les élus et pas seulement les élus communautaires. Les élus intéressés devront se faire connaître avant le 10 mars auprès de Mme le Maire qui transmettra à Monsieur VASSAN Jean-Claude, Vice-Président en charge du dossier.

Les grands thèmes retenus sont :

- * la filière technique (travaux...),
- * la filière administrative (secrétariat...),
- * les achats et commandes groupés,
- * les prestations de services (vérification extincteurs.....),
- * les nouveaux services à la population (complémentaire santé...),
- * les assurances.

- Madame le Maire souhaite communiquer sur les compteurs Linky qui sont des compteurs communicants, dits intelligents générant de l'inquiétude chez des administrés.

Depuis 2015, 35 millions de compteurs sont à remplacer, Enedis en a remplacé déjà 30 millions et donc nous sommes dans la dernière tranche.

La consommation est réelle donc plus estimée. Ces compteurs utilisent le CPL, le Courant Porteur en Ligne, déjà utilisé pour les heures pleines et creuses. Il n'y a donc pas d'émission d'onde mais des champs électromagnétiques très faibles. La norme maximale autorisée est de 87 et le compteur Linky a une norme de 1 (exemple, une plaque induction a une norme de 17).

Le changement de compteur n'a aucun coût pour les abonnés, il ne provoque pas d'incendie.

Les données qui circulent sont cryptées avec de nombreux systèmes de sécurité.

Les clients vont recevoir un courrier pour une prise de rendez vous si le compteur se trouve à l'intérieur du domicile, sinon le changement est direct si le compteur se trouve à l'extérieur.

Si l'abonné refuse le changement de compteur à l'intérieur, il se verra facturer le relevé de compteur et ne pourra plus bénéficier des offres particulières.

Le véhicule des prestataires est identifiable par un logo partenaire Linky et le prestataire doit présenter une carte professionnelle, de plus, vous pouvez contacter le numéro vert : 0 800 054 659 pour toute question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56.

